



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8973049

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1490  
€ HT  
Collectivité : 1310 € HT

# VALORISER LE DOMAINE PUBLIC DE L'ÉTAT

## Définir les modalités d'occupation et leurs spécificités

L'État et ses établissements publics concluent fréquemment des conventions ou des autorisations d'occupation temporaire du domaine public afin de permettre à des investisseurs publics ou privés d'occuper les dépendances de leur domaine. Or, les modalités d'occupation et de valorisation du domaine public ont évolué. Le gestionnaire du domaine public ou toute personne souhaitant intervenir sur les biens publics doit donc intégrer les particularités du droit des propriétés publiques de l'État.

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### COMPÉTENCES ACQUISES

Connaître les règles relatives aux modalités d'occupation et de valorisation du domaine public ainsi que les évolutions législatives et réglementaires

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

### PROGRAMME

Valoriser le domaine public de l'État

#### Identifier les composantes du domaine public de l'État aux termes du CG3P

##### Distinguer les notions de domaine public, domaine privé et propriétés publiques

- Les notions d'affectation à l'usage direct du public ou d'affectation à l'exécution du service public et d'aménagement indispensable
- L'extension du domaine public: règle de l'accessoire, domanialité publique globale
- Le cas de la domanialité publique virtuelle
- Les domaines publics sectoriels (domaine public fluvial, maritime, routier, aéronautique)
- Le domaine public mobilier
- L'articulation des régimes de propriété/domanialité avec la copropriété, les titres d'occupation et les servitudes.
- Les particularités du domaine privé.
- Les principes d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité.
- L'incorporation et la sortie des biens du domaine public.

Étude de cas : analyse de la jurisprudence relative à la définition du domaine

#### Identifier les mécanismes de circulation des propriétés publiques

- Les cessions et échanges entre personnes publiques
- Les procédures de cession des biens du domaine privé de l'Etat
- Les transferts de gestion de biens immobiliers
- Les superpositions d'affectation
- Comprendre l'articulation entre autorisation d'occupation du domaine public, transfert de gestion et cession

Études de cas : analyse des principes d'une convention de superposition de gestion de l'Etat et d'une convention de transfert de gestion

#### Caractériser le régime de l'occupation privative

##### Distinguer les différents titres d'occupation du domaine public

- Distinguer les titres d'occupation du domaine public et les autres contrats publics : marchés publics, concessions

##### Comparer les titres d'occupation et les contrats publics

- Les occupations compatibles ou conformes à l'affectation
- Les règles liées à la précarité et au caractère temporaire de l'occupation
- Le calcul des redevances d'occupation
- La sous-occupation du domaine public et le fonds de commerce sur le domaine public

#### La mise en concurrence des titres d'occupation du domaine public



Organisme qualifié  
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr  
Siret 412 806 960 00032



Étude de cas : analyse d'un AAPC et un RC d'autorisation d'occupation du domaine public de l'Etat

**Calculer les redevances d'occupation**

Étude de cas : analyse des différentes clauses de redevances

**Identifier le régime des droits réels conférés à l'occupant du domaine public**

**Définir l'application classique des droits réels**

Étude de cas : décryptage des montages complexes liés à une autorisation d'occupation constitutive de droits réels

- Les droits réels de l'État et des établissements publics de l'État

**Constituer des servitudes sur le domaine public**

**Les droits réels de l'article L. 2122-6 du CG3P**

**Rédiger efficacement ses conventions et autorisations d'occupation**

**Délimiter la structure d'une COT classique et constructive de droits réels**

Exercice d'application : rédaction des clauses sensibles d'une COT classique

**Les principales clauses à connaître pour éviter les risques contentieux**

**MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenant  
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs  
À froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

